

Une caste paysanne du Haut-Léon : les « Juloded »

L'article qui suit découle d'une conférence faite à Roscoff le 2 septembre 1981 à l'occasion du Congrès de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne. Le texte initial n'a été modifié que dans la mesure où il convenait d'appropriier le style à l'expression écrite, de compléter l'argumentation et, sans doute, d'atténuer la rudesse de certain jugement. La littérature historique et ethnographique relative aux « Julots » est étonnamment rare et lacunaire ; on concevra donc que nous ayons été souvent réduit aux hypothèses et aux approximations.

En février 1599, naquit à Guiclan, du Haut-Léon, et fut baptisée dans la paroisse voisine de Guimiliau la célèbre mystique Marie-Amice Picard. Lorsqu'elle eut atteint l'âge de huit ans — en 1607 — ses parents, de pauvres paysans, la placèrent chez un certain Christophe Abgrall, dont on nous dit qu'« il était marchand de toiles en même temps que laboureur », qu'il s'attachait à donner du travail aux tisserands les plus nécessiteux et que Dieu bénit ses entreprises puisque, lorsqu'il mourut en 1647, il était « riche de plus de douze cents livres de rente » (1). Nous avons ici, mis à part, peut-être, l'esprit de charité, un exemple attesté de *Julod*, ou plutôt, d'ancêtre des *Juloded*, autrement dit des *Julots* du Haut-Léon. Christophe Abgrall (les anthroponymes en *-ab* sont caractéristiques de l'ancien évêché de Saint-Pol), n'est pas seulement un riche paysan. Il répartit le fil de lin entre les tisserands ruraux, les paie aux pièces, recueille les toiles et en fait le commerce. Ces toiles sont les *créés*, toiles de lin fines fabriquées à partir de fils blanchis, qui feront la fortune du Léon, en particulier au XVII^e siècle, selon Jean Tanguy « le grand siècle léonard par excellence » (2).

L'objet de cet article est moins de résoudre des questions que d'en poser, afin d'exciter un courant de réflexion et de recherche sur une

(1) Dom Lobineau, *Les Vies des Saints de Bretagne*, éd. Tresvaux, t. IV, p. 248, note.

(2) Jean Tanguy, *Commerce et industrie dans le Finistère d'autrefois*, dans *Finistère*, ouvr. collectif, Brest, 1972, p. 60.

caste paysanne singulièrement discrète et fermée, dont on sait peu de chose et qui, depuis qu'elle s'est dissoute, semblait ressortir davantage au mythe qu'à l'histoire (3). Nous exprimerons au préalable la reconnaissance que nous devons à notre collègue Jean Tanguy, dont la science est exceptionnelle en matière d'économie léonarde d'Ancien Régime, à notre ancien et excellent étudiant Louis Elégoet (4) et à Yves Miossec (5), agrégé de grammaire, dont il suffira de dire que, né à Guiclan (6) en 1907, il est bien averti de la réalité sociale et mentale de la *juloderie*, à laquelle il n'appartient d'ailleurs pas.

*

**

Le problème, particulièrement irritant, auquel on se heurte d'emblée, est celui de la chronologie et de l'étymologie du mot *julot*.

En matière lexicographique, il nous apparaît — dans les limites de notre information — que la première mention qui en soit faite se rencontre dans le *Supplément lexico-grammatical du dictionnaire pratique français-breton du colonel A. Troude* (éd. 1869), en dialecte de Léon, que fit paraître à Landerneau en 1890 l'aumônier Moal (7). On y trouve, en effet, à l'article *Richard*, l'indication: «*Julod, m., pl. ed. (à Saint-Thégonnec, etc...)*», ce qui laisse à supposer que, pour l'auteur, le terme était péjoratif et Saint-Thégonnec le haut-lieu de la *juloderie*. A l'article *Bonnet*, on lit encore: «*Un gros bonnet, eur floc'hellek, -eur julod (Saint-Thégonnec)*» (8). Par la suite, le *Nouveau Dictionnaire pratique et étymologique du dialecte du Léon* de du Rusquec, paru en 1895, donne à l'article *Julod, Julot (pl. Juloded)* l'indication: paysan riche.

Par ailleurs, la mention imprimée la plus ancienne que nous ayons rencontrée du mot *julot* — mais il serait étonnant qu'il n'y en eût pas d'antérieures — se trouve dans des *Notes ethnographiques* de Le Men:

(3) Il y a quelque analogie, semble-t-il, entre le *Julot* du Haut-Léon et le *Pitot* ou *Pitaud* de «certaines communes du Morbihan voisines du Finistère». Au début de la III^e République, à Guidel, on donnait le nom d'assemblée des *Pitots* à la réunion du Conseil municipal (BSAF, t. VIII, 1879-1880, p. 56).

(4) Auteur de *Saint-Méen, vie et déclin d'une civilisation paroissiale dans le Bas-Léon*, éd. *Anthropos*, 1981, 397 p., ouvrage assorti de notes substantielles qui éclairent la généalogie de certaines familles de *juloderie*.

(5) Cf. la présentation biographique que nous en avons faite, en breton, dans *Studi* (CRDP Rennes), n° 9, Y. Miossec, *Eur veaj e Stadou-Unanet an Amerik* (1976), pp. 11 et 12.

(6) A propos de Guiclan, cf. Yves Miossec, *Une vieille paroisse bretonne, Guiclan*, s.l.n.d. 255 p.

(7) Imp. Desmoulins, 524 p.

(8) Les gros bonnets d'une localité (...): *ar juloded*.

«C'était jour de foire à Landivisiau le 9 juillet 1879, date de mon passage dans cette localité (...). Cependant, la place du marché était remplie de bestiaux et la foule des vendeurs et des acheteurs, parmi lesquels se remarquaient quelques aristocratiques julots, n'était pas moins nombreuse» (9).

Son étymologie pose également toute sorte de problèmes. Il nous semble d'ailleurs que la forme authentique du mot pourrait n'être pas *Julod* (10) mais bien *Chulot*. On en donnera pour raison l'anecdote suivante. A la séance de Quasimodo 1904, le conseil de fabrique de Guimiliau supprima le traitement de l'organiste. Les orgues étaient alors tenues par deux sœurs célibataires, les demoiselles Floc'h, qui vivaient chichement, ayant leur mère à charge. L'initiative de pratiquer des économies dans le budget paroissial venait sans doute du recteur Louis Keraudren, soutenu par la complicité, au moins passive, du président du conseil de fabrique Bourlès. Quoi qu'il en soit, celle des deux sœurs qui tenait le plus souvent les orgues, Marie-Hélène Floc'h, adressait en 1905 à Bourlès une lettre rédigée en breton, qui résumait ses griefs et où elle disait en gros ceci: vous n'avez pas hésité à commettre une lâcheté en enlevant le pain de la bouche à trois femmes — *c'hui eur goaz, eur Chulot: vous, un homme, un Chulot* (11). On observera en passant la progression de *goaz* à *Chulot*, où ce dernier terme apparaît comme une sorte de sublimation de la condition virile paysanne (12). En tout cas, la graphie *chulot* (avec un *t* sonore), nous semble avoir ici valeur d'orthographe phonétique. Sans doute conviendrait-il dès lors d'argumenter moins sur la forme *julod* que sur la forme *chulot*, que l'on rencontre également sous la plume de Charles Le Goffic, à propos de Plougastel-Daoulas, dans la 4^e série de *L'âme bretonne*.

Aucun rapport, à notre avis, entre *chulot* et le dérisoire diminutif du prénom français *Jules*, encore que les *Jules* de la politique et de la littérature se soient mis à proliférer sous le Second Empire et la III^e République, lorsque le mot *julot* tombe dans l'usage courant. Charles Chassé, qui enquête sur les *Julots* en 1947, pose le principe, dans deux articles d'août 1959, du *Télégramme de Brest*, d'une relation entre *julot*

(9) BSAF, t. VII, 1879-1880, p. 53. Les *Julots* sont évoqués dans la suite des *Notes de Le Men*.

(10) Selon Yves Miossec, dont le témoignage concerne Guiclan, *Julod* (consonne finale intermédiaire entre *d* et *t*), est la forme du substantif, l'adjectif étant *chulod*. Ex.: *Hennez a zo chulod*, litt.: celui-là est julod; *chulod eo*: il est julod.

(11) On trouvera texte et traduction de cette lettre dans notre article: *Aux sources de l'anticléricalisme en Basse-Bretagne: un recteur sous la III^e République*, BSAF, t. XCIV, 1972/2, pp. 833-836.

(12) Cf. *Notes ethnographiques de Le Men*, BSAF, 1879-1880, p. 55: «Tous les paysans du Haut-Léon, qui ont acquis quelque fortune par la culture ou autrement se donnent le titre de *julots* qu'ils considèrent comme une grande distinction».

et *julle*, qui, dans la Flandre française du XVI^e siècle, «*était synonyme de drap de luxe et en particulier de drap de soie*».

Relation qui se heurte au fait que les *Julots* s'occupaient de toile et non point de drap (13). Pour notre part, après avoir écarté *Sul* (dimanche), *Suliau* (saint Suliau n'est le patron d'aucune confrérie de marchands de toiles), *churleau* (panais (14) sauvage dans Litré), nous avons pensé au mot *culotte* dans la mesure où un sobriquet issu de «*chausses à la suisse*» (15) serait passé de la Haute-Bretagne au Léon par le transit dialectal du vannetais. Mais il nous faut reconnaître que l'irritant problème étymologique demeure pendant (16).

*
**

Le XVII^e siècle est pour le Léon, et notamment pour la zone toilière (17), une période de prospérité. A Guiclan, le nombre des naissances «*passé de 40 au début du siècle à 110-120 à la fin*» (18). De 1643 à 1688, les revenus paroissiaux triplent à Guiclan; ils quadruplent à Saint-Thégonnec, de 1612-1613 à 1697-1698 (19). Un texte de 1666 que l'on trouve à l'article *Josselin* dans le *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne* d'Ogée, et décrit «*l'ordre admirable de la procession solennelle qui se fait à Josselin le mardi de la Pentecôte*», atteste la brillante figuration des Léonnais, ceints de l'épée comme des gentilshommes (20): «*Marchaient d'abord six compagnies de*

(13) Mais il est vrai aussi qu'ils auraient pu se distinguer du commun par le fait qu'ils étaient vêtus de drap de meilleure qualité. Un de nos informateurs, *julot* de caste, nous signalait que les *Julots* portaient un vêtement *dibouloud* (sans peluche?) et les hors caste un vêtement à *pouloud* (pelucheux?).

(14) On sait l'importance du panais dans l'économie du Léon. Cf. aussi Grégoire de Rostrenen, *Dictionnaire français-celtique ou français-breton*, 1752, art. *Panais*: «*On appelle burlesquement un Leonnois, ou une Leonnoise, panesenn, parce qu'ils mangent beaucoup de panais*»

(15) Cf. texte cité *infra* relatif à la participation de Léonnais à la procession de la Pentecôte à Josselin. On serait passé de *eur c'hulot* à *eur chulot*.

(16) Le Men (art. cité, p. 55), à partir d'une citation, peu convaincante, du XVI^e siècle, évoque le mot *jalot*, qui a pour lui la signification de «*marchand ambulante*».

(17) Cf. carte dans art. cité de Jean Tanguy, p. 44.

(18) *Ibid.*, p. 59.

(19) *Ibid.*, p. 60.

(20) En 1645, à propos de modifications à introduire dans l'église de Commana, une contestation s'élève entre le sieur du Poulpry et les paroissiens. Ceux-ci font observer que la vitre de la chapelle du Sauveur leur appartient, car «*d'ancienneté les contremarques des dits paroissiens estoit dans la vitre au-dessus de l'autel de Saint-Sauveur, y ayant des faulx, des cognées, charettes et autres ustensiles de labourage*». Les chanoines Peyron et Abgrall (*Bull. de la Commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie*, VI^e année, 1906, pp. 141-142), notent à ce propos: «*Il est intéressant de voir ici les paysans, imitant les nobles, pour marquer leurs droits de fondateurs sur telle ou telle partie de l'église par l'apposition des intersignes propres à leurs travaux, comme le faisaient les corporations avec les armoiries spéciales à chaque corps de métier*».

bourgeois et habitants de la ville et des faubourgs, commandés par un gentilhomme. — Puis une compagnie de deux ou trois cents Léonnais, demeurant à Josselin pour apprendre le français et faire le commerce. Ils étaient vêtus de bleu, bonnet sur la tête, galant sur l'oreille, avec leur chupanne et leurs grandes chausses à la suisse, l'épée au côté et la hallebarde en main, commandés par un bourgeois».

Toutes choses qui expliquent la continuation de la grande œuvre des enclos paroissiaux. Au XVIII^e siècle, la « manufacture » décline en conséquence de la fermeture du marché anglais et des vicissitudes de l'économie ibérique. La *juloderie* continue cependant de prospérer : Guillaume Le Hir, de Guiclan, laisse à sa mort en 1720 plus de 47000 livres de biens meubles, dont 36.850 livres de fils et toiles (21), sans compter la terre. Certains s'occupent de tannerie et sans doute de papeterie. D'autres, comme les Miorcec, délaissant les cuirs et toiles, dont ils faisaient commerce depuis le XVI^e siècle, enfantent une dynastie d'avocats et même de jurisconsultes qui s'élèvent à la particule (de Kerdanet) et plus tard accèdent à la noblesse par la grâce de Louis XVIII sous la Première Restauration (22). La prééminence des *Juloded* est manifeste dans les presbytères de la région toilière. Le 29 décembre 1760, Yves-Marie Le Roux naît à Saint-Thégonnec. Quatre « grands recteurs » du Haut-Léon se trouveront rassemblés autour des fonts baptismaux : « vénérable et discret messire » Yves-René Podeur, membre de la *Société d'Agriculture de Bretagne* et recteur de Commana, son oncle et parrain ; puis les recteurs de Plounéour-Ménez, Saint-Thégonnec et Guiclan (23). C'est que le nouveau-né appartient à la *juloderie*. Il sera lui-même recteur de Guiclan de 1806 à 1818 et c'est à Saint-Thégonnec que ses obsèques seront célébrées en 1837 (24). Il est vraisemblable que, malgré l'institution du concours pour l'obtention des cures, on reconnaissait la vocation héréditaire des clercs de *juloderie* à en accaparer les « grands » rectorats (25).

*

**

(21) J. Tanguy, art. cité, p. 59.

(22) Sur les Miorcec, cf. Louis Elégoet, op. cit., pp. 115 sq.

(23) Abbé Kerné, *Saint-Joseph, autrefois Bel-Air, maison de repos pour les prêtres âgés et infirmes à Saint-Pol-de-Léon*, Morlaix, 1891, pp. 33 et 34.

(24) Le Roux fut avant la Révolution recteur de Commana, Guiclan et Plouzévédé.

(25) Le cas d'Yves Croguennec, recteur de Commana, que ses paroissiens outragent « d'une infinité de coups » en juillet 1675 (Y. Garlan et C. Nières, *Les révoltes bretonnes de 1675*, pp. 128 sq.) mériterait d'être étudié. On peut supposer qu'il était neveu d'Hervé Croguennec, qui résigne le rectorat de Commana en 1646 (*Bull. de la Commission diocésaine*, 1906, p. 175). Cette « survivance » rectorale laisserait supposer une appartenance à la *pré-juloderie*. Auquel cas, le traitement qu'on lui inflige serait significatif des sentiments que les gens du commun portaient aux ecclésiastiques issus du patriciat paysan.

La Révolution (26) qui ruine et barbarise la Basse-Bretagne pour une période calamiteuse de 30 à 35 années, porte un coup sensible à la prospérité *julode*. Elle envoie à l'échafaud en 1794 avec 25 autres administrateurs du Finistère accusés de fédéralisme, le marchand de toiles de Landivisiau Guillaume Le Roux, dont le fils relèvera la dynastie (27). Certains surent profiter des circonstances pour acquérir des biens nationaux. Ce fut le cas de deux familles caractéristiques, dont il convient d'évoquer deux personnalités marquantes :

— Jacques Quéinnec, né en 1755 à Kerbolot Vraz, à la limite actuelle de Guimiliau et de Saint-Sauveur, élevé dans le Trégor par un prêtre son parrain, recteur de Berhet, se maria à Plounéour-Ménez, paroisse de sa femme, et vint y habiter au village de Kermorvan, où il exerça l'activité de « fabricant ». Une maison y porte l'inscription : « Jacques Quéinnec - Louise Madec. 1781 ». Elu député à la Convention, il ne vota pas la mort du roi mais sa réclusion en temps de guerre et son bannissement à la paix, fut arrêté en octobre 1793 et, libéré en décembre de l'année suivante, continua et acheva sa carrière politique en participant au Conseil des Cinq-Cents. En 1803, il quitta sa ferme de Plounéour-Menez qu'il tenait à titre de domaine congéable pour s'établir à Guiclan au manoir de Kermorvan, bien noble de l'ancienne famille de Boiséon qu'il avait acheté en 1796. Il y mourut en avril 1817 (28).

— Les destinées d'Alain Pouliquen, du village de Mescoat en Ploudiry, furent aussi mouvementées mais moins sereines. Le jour des obsèques de son fils, le 11 juin 1807, l'abbé de Troérin, excellent connaisseur des choses du Léon, puisqu'il était né au château de Troérin, près de la chapelle de Lambader, et avait été l'un des grands vicaires de Mgr de La Marche, adressait à Mgr Dombidau de Crouseilhes (29) la lettre suivante, à propos de Ploudiry, paroisse singulièrement troublée à l'époque et qui n'était desservie que par les prêtres des paroisses voisines :

J'ai écrit au curé de Sizun dont les extrémités de Ploudiry sont à une petite demie lieue de faire rendre à ses voisins par ses prêtres tous les services qui pourraient dépendre d'eux. M.

(26) Sans doute faut-il rattacher à la *juloderie* le fameux Guy Le Guen de Kerangal (1748-1817) de la nuit du 4 août, originaire de Landivisiau, marchand de vins et toiles, et contemporain de Jacques Quéinnec.

(27) Cf. Louis Elégoet, *op. cit.*, pp. 129-130.

(28) Cf. Yves Miossec, *Guiclan*, 4^e partie, Chap. IV : *Un député de la Convention : Jacques Quéinnec*.

(29) Le prélat l'avait chargé de mettre en place l'organisation concordataire dans l'arrondissement de Brest.

Roudaut de Lanneufret va aussi beaucoup au secours de ces pauvres malheureux et leur est utile. Il a été souvent voir le nommé Pouliquen et l'enterre aujourd'hui. Ce Pouliquen pensait bien et était un des fabriques que j'avais nommés au nom de Mgr. Il pensait aussi bien que son père pensait mal. C'est le Pouliquen de Ploudiry, si riche paysan avant la Révolution et devenu trois fois au moins plus riche depuis par ses acquets de biens nationaux. C'est ce Pouliquen auquel les Chouants ont enlevé 60.000 livres par la peur qu'ils lui ont faite et qui, dans la crainte qu'on ne lui eût enlevé le reste, est venu demeurer à Landerneau, où il a de temps en temps peur du diable (...) (30) par les gens pensant comme lui. Il a dans le cimetière de Ploudiry les plus beaux sapins possibles et de quoi à faire sa chasse et celle de toute sa famille (31).

Cette affaire, moins ténébreuse que celle de l'enlèvement de Clément de Ris qui fournit à Balzac matière d'un roman, suscita une émotion d'autant plus vive qu'elle suivait de peu l'assassinat par les Chouans de l'évêque constitutionnel Audrein. Le 27 juillet 1805, le maire de Morlaix, qui tenait à rassurer Paris à l'égard de la tranquillité publique dans le département, écrivait au chef de la division de sûreté générale les lignes suivantes: «*Le Finistère s'est constamment garanti, pendant la guerre civile, de la contagion qui dévorait le Morbihan, les Côtes-du-Nord et les autres départements de la Bretagne. Cependant, des crimes y ont été commis isolément, tels l'assassinat de l'huissier Cadiou en l'an 7, celui plus horrible encore de l'évêque Audrein en l'an 9, et, en l'an 10, l'enlèvement de Pouliquen aux environs de Landerneau et la rançon qui lui fut imposée. Mais ces crimes ont été l'ouvrage de chefs de bande des Côtes-du-Nord, et du Morbihan*» (32).

D'après les pièces de procédure (33) dont nous devons la communication à l'amabilité de monsieur Yves Pouliquen, ancien maire de Ploudiry, qui continue d'habiter Mescoat où son ancêtre fut enlevé il y a bientôt deux siècles, la rançon n'aurait été que de 30.000 livres (34).

(30) Bref passage illisible.

(31) Arch. Evêché Quimper, *Correspondance générale*. Nous avons rectifié l'orthographe et ponctué.

(32) Arch. Nat. F⁷ 6345, Rapports du commissaire spécial de police à Brest Chépy, pièce 165, lettre (7 thermidor an 13) à Desmarets.

(33) Du 19 Pluviôse an XI. Tribunal spécial du Finistère, Jugement affaire Enlèvement Pouliquen. Extrait des registres du greffe du Tribunal Spécial du Département du Finistère.

(34) La première fois que la somme est évoquée dans le document, le greffier écrit cinquante (mille), qu'il barre pour écrire en interligne trente.

Quoi qu'il en soit, Alain Pouliquen fut bien enlevé le 8 mai 1802, traîné de cachette en cachette, séquestré à Scignac, Carnoët et Trébri-
van jusqu'à versement de la somme que sa fille était allée compléter à
Morlaix.

Sans doute faut-il attribuer la nouvelle richesse de certains *Juloded*
aux «*acquets de biens nationaux*». Mais il convient de s'abstenir de toute
exagération ou généralisation. Les acquéreurs de biens nationaux
furent, le plus souvent, des accapareurs bourgeois des villes, pour la
plupart porteurs de patronymes français et issus parfois de l'immigra-
tion basse-normande.

*
**

L'aire de commandement des *Juloded* correspond à un territoire
— faut-il y comprendre la presque île de Plougastel, dont la structure
sociale est si particulière? — qui ne dépasse pas au sud la montagne
d'Arrée, à l'est la rivière de Morlaix et s'inscrit dans la partie méridio-
nale du Haut-Léon (35). Deux accidents hydrographiques en consti-
tuent les lignes directrices : le coude de l'Elorn et surtout, le cours de la
Penzé, avec Guimiliau et Guiclan sur la rive gauche et Saint-
Thégonnec sur la rive droite. En gros, selon Y. Miossec, la *juloderie*
classique couvre le pays *chelgen* (36), qui correspond à une mode
vestimentaire générale, la coiffe étant dite *sparl* (et celle qui la porte
sparlen) ou bien *tantaman* (37) — les hommes sacrifiant à la mode dite
justinok (38).

On notera en passant l'obstination des voyageurs du XIX^e siècle à
toujours se remémorer l'époque de Louis XIV à propos des paysans du
Léon, et nécessairement des *Juloded*:

1828:

*A Lampaul (-Guimiliau), les habitants sont non seulement propres,
mais ils sont mis avec une sorte de recherche. Ils sont vêtus en très bon drap
noir (39); ils portent toujours de beau linge blanc et leur costume est*

(35) Nous devons une bonne partie de notre information à Yves Miossec. La question de
savoir si telle paroisse est ou n'est pas de la *Juloderie* est affaire d'appréciation subtile.

(36) On dira eur *Chelgenad* pour un habitant du pays *chelgen*, eur *Chelgenadez* pour une
habitante, ar *Chelgeniz* pour les habitants.

(37) *Va zantaman*: ma coiffe. Il semblerait que dans certains inventaires après décès,
tantaman ait été transcrit par *entendement*.

(38) Cf. R.-Y. Creston, rééd. Tchou, *Le costume breton*, pp. 187 sq., *Groupe de
Landivisiau-Saint-Thégonnec*.

(39) En 1843, Bachelot de la Pylaie observe que « dans le Léonnais, les hommes et les
femmes sont toujours habillés en drap noir, ordinaire ou fin : c'est une règle fixe » (*Etudes
archéologiques et géographiques*, pp. 144-145).

absolument et identiquement le même que celui que l'on portait sous Louis XIV. Leurs maisons sont tenues avec propreté; ils se servent de serviettes et de couverts d'argent; presque tous savent lire et écrire, et parlent le français (40).

1835:

Il me semble que les environs de Brest peuvent donner une idée de la France sous le grand roi (...). Le costume des paysans n'a pas changé, je crois, depuis que Vauban le leur apporta. Ils ont un habit noir à grandes basques, avec de larges culottes plissées (41), et un chapeau à grands bords. En tout point, ils rappellent les costumes des bourgeois de Vandermeulen (42).

1840:

Il faut renoncer à décrire le costume breton. Le chapeau à larges bords, entouré de plusieurs rangs de chenille et souvent orné d'une plume de paon, un habit assez semblable à celui des bourgeois de Molière, trois ou quatre gilets superposés, une ceinture de cuir ou d'étoffe à carreaux, des bragou braz (culottes bouffantes), des guêtres longues ou des bas de laine, des souliers à boucle, tels en sont, à peu près, les principaux traits; mais que de variétés dans les formes et les couleurs! Le paysan de Saint-Pol est habillé en vert de la tête aux pieds; celui de Lesneven en bleu, celui de Plougastel en rouge cramoisi, celui de Saint-Thégonnec en noir, celui des montagnes de Cornouaille en brun (43).

1879:

Le costume des gens du Léon est aussi sévère que leur caractère. Le noir domine dans les vêtements des hommes et dans ceux des femmes (...). Les hommes ont perdu la braie bouffante mais ils ont conservé le large chapeau, moins large cependant qu'autrefois, le turban ou ceinture à carreaux blancs ou bleus, et l'habit du XVII^e siècle, dont les basques ont été singulièrement raccourcies (44).

*
**

(40) Il est manifeste que l'auteur, Gilbert Villeneuve (*Itinéraire descriptif du département du Finistère*, Paris, 1828, p. 42) évoque ici le patriciat paysan.

(41) En 1843 Bachelot de la Pylaie écrit (*op. cit.*, p. 145): «C'est sous l'empire que le bragou-bras a commencé à disparaître, et depuis une vingtaine d'années il est remplacé dans tout le pays (le Léon) par le pantalon». On trouve pourtant dans la même page une description du bragou-bras toul bioc'h léonard.

(42) *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France*, Paris, 1836, p. 195, de Mérimée, qui venait de Roscoff par Lesneven.

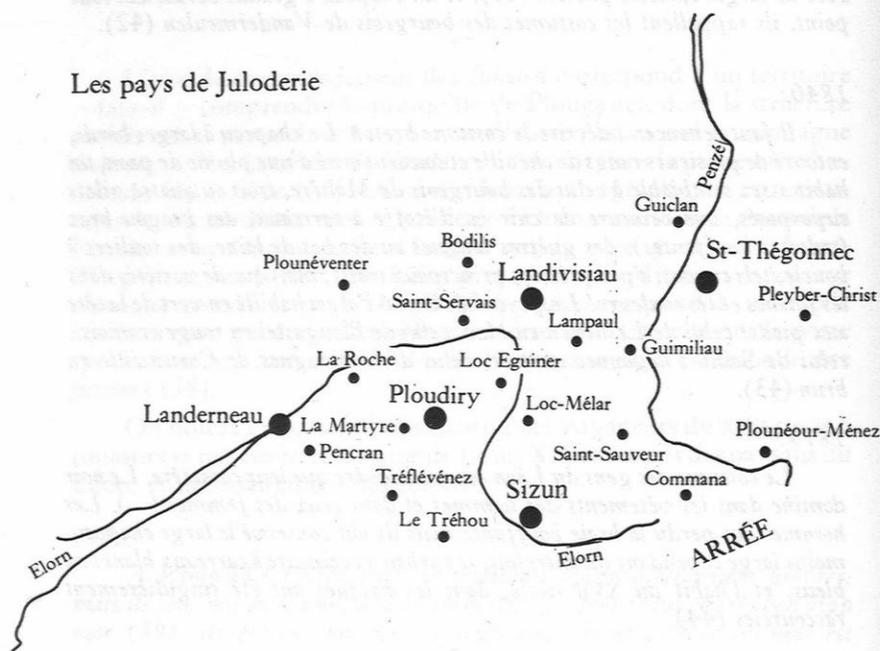
(43) Alfred de Courcy, *Esquisses, le Breton*, 1854, p. 33.

(44) *Notes ethnographiques*, de Le Men, citées *supra*, p. 53.

Le pays de *juloderie* classique comprend les paroisses ou anciennes trèves suivantes (45):

Le Tréhou (*Tréflévénéz*); Ploudiry (*La Martyre, La Roche-Maurice, Loc-Eguiner, Pencran*); Plouneventer (*Saint-Servais*); Bodilis (46); *Landivisiau* (47); Guiclan; Guimiliau (*Lampaul-Guimiliau*); Saint-Thégonnec; Pleyber-Christ; Sizun (*Loc-Mélar*); Commana (*Saint-Sauveur*); Plounéour-Ménez.

Les pays de Juloderie



(45) Nous indiquons les anciennes trèves en italique, et entre parenthèses après le nom de la paroisse matrice.

(46) Il n'est pas certain que la paroisse-mère, Plougar, appartienne à la *juloderie*.

(47) Non plus que la paroisse-mère, Plougourvest.

La fortune des *Juloded* (48) s'entretint au XIX^e siècle avec la spéculation sur la vente de terrains à la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest lors de la mise en place de la ligne Paris-Brest, dont le tracé passait fort opportunément sur le flanc nord du pays *chelgen*, les placements en fonds d'Etat, le notariat, rarement la banque, l'entreprise de travaux publics et notamment de «chemins publics», et plus tard, la médecine, la pharmacie, l'art vétérinaire, civils et militaires, les carrières d'ingénieur. La caste était à son déclin aux approches de 1914 mais, entre 1925 et 1934, l'élevage des étalons — *kezeg konkour* (49) — lui donna un dernier éclat. Toutefois, la base fondamentale de la fortune des *Juloded* demeura la terre et se restreignit à elle, qui leur assurait la puissance et la gloire. Ils étaient moins riches qu'on ne l'a dit mais ils avaient le sentiment d'être l'aboutissement d'une longue lignée d'ancêtres et s'en convainquirent d'autant plus aisément qu'ils occupaient la place laissée vide par l'extinction, l'éviction ou la désertion de l'ancienne noblesse indigène (50).

*
**

Textes, traditions et information concordent pour faire d'un orgueil — *eul lorc'h* — écrasant le trait caractéristique de la mentalité du *Julod*. La littérature et le mythe font de ce patricien un homme de haute taille (51). Ce qui n'est pas forcément inexact. Depuis plusieurs siècles, les Léonards étaient les mieux nourris des Bretons (52) et c'est à ceux du haut évêché, en particulier, qu'en 1766 le comte de La Noue, inspecteur général des milices garde-côtes en Bretagne, réserve l'ap-

(48) Selon J.-F. Brousmiche, (*Voyage dans le Finistère en 1829, 1830 et 1831*, Quimper, 1977, p. 70), il existait «dans Ploudiry des cultivateurs marchands de toile qui possédaient des fortunes de six, dix et même douze mille francs de revenu» et à Lampaul-Guimiliau (p. 119) «des tanneurs qui possédaient depuis trois mille jusqu'à cinquante mille francs de revenu».

(49) Les chevaux de concours.

(50) On conçoit mal que, dans une même commune, *juloderie* et noblesse aient pu coexister. La *juloderie* n'est-elle pas, au XIX^e siècle, le fait de communes du Haut-Léon où la noblesse avait disparu ou avait déchu ?

(51) Cf. Yves Le Febvre, *La terre des prêtres*, Paris, 1924, p. 28 : «Les caractères physiques des «Julots» les différencient de la plèbe paysanne parmi laquelle ils vivent avec une familiarité mêlée d'orgueil. Plus blonds en général que les Léonards de l'antique évêché, ils sont en même temps plus grands et plus forts, plus larges de poitrine et plus carrés des épaules. Aucune autre race en Bretagne ne donne la même impression de puissance et d'autorité».

(52) Cf. Jean Tanguy, art. cité, p. 60.

préciation la plus élogieuse parmi toutes celles qu'il formule sur les milices bretonnes dans leur ensemble:

Landerneau: La population est couramment belle, mais sale et sans émulation; Saint-Renan: Population belle, élevée, riche, mais mutine, indocile et arrogante par la communication avec le port de Brest; Lesneven: La population n'est pas élevée, mais bien faite, propre et docile; Saint-Pol: La population est de la très grande beauté, élevée, bien faite, leste et docile» (53).

Le *Julod* — en tout cas d'après la Révolution — ne travaille pas de ses mains. Ce seigneur paysan vit «noblement». Il commande ses domestiques, qui peuvent dépasser la vingtaine, se consacre aux foires, aux loisirs et, éventuellement, à la politique. Il est pénétré plus que tout autre Léonard du sens de la hiérarchie. Tel *Julod* de Guiclan, qui habite trop près du bourg pour utiliser son *tilbury*, ne va jamais à la messe qu'escorté de ses domestiques. Le maître précède, coiffé du chapeau à boucle et ruban, sanglé dans son *turban* — large ceinture de flanelle ou de cotonnade à carreaux (54) — et bombant le torse dans son rigide plastron blanc. Il occupe le milieu du chemin, cependant que les valets, à distance respectueuse, suivent sur les côtés, en double file (55).

La caste elle-même est hiérarchisée. Au XX^e siècle, les familles *julodes* de Guiclan étaient les *Bléas*, *Breton*, *Fagot*, *Guillou*, *Joncour*, *Laurent*, *Le Bras*, *Nicolas* et *Quéinnec*. Mais seuls les *Quéinnec*, *Breton* et *Guillou* appartenaient à la *kenta troc'h* (56), qui, elle-même, dominait l'*eil troc'h* (57). On se mariait à l'intérieur de la caste, voire de la *troc'h*, d'où la fréquence des mariages consanguins. La langue bretonne était d'usage quotidien mais le français était toujours connu, en tout cas des hommes. On sait l'importance dans le Léon des *paotred ar c'hatriem* (58), fils de famille qui ne faisaient que d'assez brèves études, au terme

(53) C. de Calan, *Les milices garde-côtes en Bretagne en 1766*, dans *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, t. VI, 1891. Cf. encore Gilbert Villeneuve, *op. cit.*, p. 41: «En Bretagne, la race d'hommes est superbe sur les riches côtes du Léon, à Plougastel, et dans d'autres contrées fertiles».

(54) Cf. Bachelot de la Pylaie, *op. cit.*, p. 145: «L'homme y porte une ceinture formée d'un grand mouchoir de coton, à carreaux écossais, du prix de quatre à cinq francs».

(55) Information d'Yves Miossec, valable pour la période antérieure à 1914. Le Men (*Notes ethnographiques*) insiste sur le fait que le *Julot* «n'admet pas à sa table ses domestiques», écrivant encore: «L'usage qu'avaient les vrais *julots* de manger à part, habitude si contraire aux mœurs bretonnes, semblerait indiquer une origine urbaine».

(56) Litt.: première coupe.

(57) La seconde «coupe». Ces indications, et les suivantes, nous ont été données le 4 mai 1968 par François-Marie Joncour, *julot* d'ailleurs originaire de Pleyber-Christ, de la Haye en Guiclan.

(58) Les gars de la quatrième, c'est-à-dire qui abandonnaient le collège au moment d'entrer en troisième.

desquelles ils revenaient à la ferme natale: cela suffisait pour gérer les mairies et opiner dans les conseils de fabrique, ces deux piliers de l'organisation théocratique léonarde. On peut supposer que les fils de *Juloded* suivaient au moins jusqu'à la seconde (59) — ce fut le cas de François-Marie Soubigou — le cursus des prestigieux collèges ecclésiastiques de Saint-Pol ou Lesneven ou, plus tard, du collège Bon Secours de Brest, tenu par les Jésuites et considéré comme plus huppé. Les filles étaient élevées chez les Ursulines de Saint-Pol ou de Morlaix, les Bénédictines du Calvaire de Landerneau, les religieuses de Plestin-les-Grèves ou les sœurs de l'Immaculée-Conception de Brest. Soit dit en passant, qu'une fille de *Julod* — *pennherez* (60) au surplus — ait été — comme une vulgaire fille de ferme ou de presbytère — enceinte des œuvres d'un vicaire — ce qui fait le thème du célèbre roman d'Yves Le Febvre, *La terre des prêtres* (1924), nous paraît hautement invraisemblable, dans le contexte d'un Léon à l'innombrable regard et à l'universelle suspicion (61).

Selon André Siegfried, qui reprend une opinion couramment admise, les enfants de *Juloded* « fournissent largement au recrutement du clergé » (62). Ce fut peut-être le cas des Pouliquen. A propos de la consécration de Mgr Sergent, le 20 mai 1855 à Paris, l'abbé Kerné écrit : « L'ancien évêché de Léon y était représenté par l'archiprêtre de Saint-Pol, M. Salomon Pouliquen, neveu, frère, oncle, cousin de tant d'ecclésiastiques éminents, et l'un des curés les plus estimables et les plus regrettés dont

(59) Nous ne parlons pas évidemment de ceux d'entre eux qui entreprirent des études de médecine ou préparèrent les grandes écoles.

(60) Fille unique et par conséquent unique héritière.

(61) Yves Le Febvre nous paraît très représentatif de ces familles de bourgeoisie issues de l'immigration française qui, au bout de quelques siècles d'établissement en Bretagne, s'imprégnèrent de l'âme des paysages mais demeurèrent congénitalement étrangères à l'âme des hommes indigènes. Cf. *La vie et l'œuvre d'Yves Le Febvre (1874-1959)*, Conférence du 12 février 1978 de l'Association des Amis du Musée de Morlaix par Elisabeth Le Febvre, qui entoure la mémoire paternelle d'un respectable sentiment de piété filiale. De fait, Yves Le Febvre est un personnage considérable dans la mesure où il incarne le prosélytisme missionnaire jacobin en Bretagne.

Yves Le Febvre a voulu faire de sa *Terre des prêtres* un roman de mœurs paysannes, cléricales et *Julodes*. En fait, n'étant pas bretonnant, l'auteur connaissait mal la paysannerie. Par ailleurs, le clergé léonard lui était totalement étranger. Enfin, son ignorance des mœurs *Julodes* est éclatante. La domesticité de François Abjean, qui travaille de ses mains (pp. 36-37) se réduit à un valet et à une « petite servante ». Quant à la grossesse de la fille Abjean, son caractère diaboliquement miraculeux atteste l'embarras d'Yves Le Febvre à en donner une explication circonstancielle. On est loin de *La faute de l'abbé Mouret*.

(62) *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la III^e République*, 1913, p. 182.

s'enorgueillisse la Ville-Sainte» (63) (64). Les Quéinnec, eux, passaient pour être radicaux. En fait, nous pensons que les *Juloded* donnaient surtout des filles à l'Eglise. Le même André Siegfried écrit encore : «*Tous les Bretons sont religieux ; le Léonard, lui, est clérical. Le Léon est une théocratie*» (65). Formule un peu sommaire. Le *Julod* nous paraît clérical en général et anticlérical en son particulier, c'est-à-dire dans sa paroisse. Comment ces deux orgueils ne se seraient-ils pas heurtés, celui du seigneur recteur (*an aotrou persoun*) et celui des seigneurs (*an aotrouien*) paysans ? On pressent que nombreux furent les conflits qui opposèrent, dans le silence, clergé et patriciat. Nous prendrons pour exemple, à cet égard, la paroisse de Guimiliau.

*

**

En 1861, Jean Sévézen (1817-1890) — celui-là même qui officiera aux obsèques d'Edouard Corbière, le père de Tristan — est nommé recteur de Guimiliau. Sa marge de manœuvre est étroite. D'une part, il est difficile dans ce microcosme étrangement matériel et spirituel, temporel et mystique, de distinguer entre gestion communale et administration paroissiale. D'ailleurs, commune et paroisse se confondent dans la même appellation de *parrez* et les mêmes familles se retrouvent au conseil municipal et au conseil de fabrique. «*Le recteur, écrit Sévézen à Mgr Sergent, a besoin de la plus grande vigilance et de la plus grande prudence pour empêcher la fabrique d'être pillée par la commune, ou la commune d'empiéter sur les droits de la fabrique et des prêtres*». Certains, en effet, «*s'imaginent que la commune et la fabrique sont sœurs, et que celle-ci, qui a quelque chose, doit toujours venir en aide à la première...*». D'autre part, Sévézen pressent qu'il lui sera malaisé d'imposer son ministère à un peuple qui pousse la prétention jusqu'à d'incroyables sommets. Nul doute pourtant que ce sont les *Juloded* qu'il évoque, lorsqu'il écrit :

Les habitants de Guimiliau et des paroisses voisines sont essentiellement orgueilleux. Avec cela, ils sont ignorants et dans leur ignorance ils se croient plus que les autres, même plus que leurs prêtres. Ils croient leur faire une très grande faveur en les recevant dans leur pays. Aussi peut-on dire que généralement ils ont pour eux peu de déférence et de respect.

(63) Saint-Pol-de-Léon.

(64) *Op. cit.*, p. 125. L'abbé Kerné écrit encore (pp. 33-34) : «*Yves-Marie Le Roux appartenait à l'une des familles les plus anciennes et les plus honorables de Saint-Thégonnec, qui a toujours compté et qui compte encore aujourd'hui parmi ses membres ou dans ses alliances, nombre de prêtres et de religieuses (...). L'ancien curé de Pont-Croix, M. Le Roux, était le propre neveu du digne ecclésiastique dont nous parlons*».

(65) *Op. cit.*, p. 183.

Nul doute aussi que lorsqu'il stigmatise le nouvel esprit de lésine à l'égard de la maison et des serviteurs de Dieu, c'est bien les «principaux» habitants qu'il dénonce et non point les paysans du commun:

Outre l'orgueil et la fierté, ce qui caractérise le plus les habitants de Guimiliau, c'est l'avarice et même l'avarice la plus sordide pour leur église et pour leurs prêtres. Il y a telles gens dans la paroisse qui n'ont jamais donné un centime aux marguilliers de l'église et qui s'en vantent. Ils conseillent même aux autres de rien donner au Saint (66) qui, disent-ils est plus riche qu'eux, ni aux prêtres qui, selon eux, ont toujours assez puisqu'ils sont rétribués par le gouvernement. Ils sont enchantés quand ils voient embellir leur église, mais ils se refusent d'y contribuer. C'est là l'affaire des prêtres, puisque ce sont les prêtres qui en usent le plus. Le croirait-on? Il s'est vu dans la paroisse des gens qui ont dix-huit cents francs ou deux mille francs de rente, et qui ont osé donner trois sous aux prêtres pour leur quête. C'est si peu de chose que je n'ai pas cru digne de moi de faire la quête du prédicateur après pâque: je l'ai toute laissée à mon vicaire (67).

On observera que cet esprit de lésine (68), en éclatant contraste avec les largesses ancestrales qu'attestent les enclos paroissiaux, n'excluait pas les prodigalités à l'égard de la mort et du Purgatoire. En mai 1817, époque de ruine pour les tisserands, et de disette voire de famine, le recteur Tanguy de Saint-Thégonnec écrivait à Mgr Dombidau de Crouseilhès:

En ruminant sur les moyens de soulager les misérables, il m'est venu une idée, que je n'ai pas voulu communiquer avant de vous en avoir fait part. Ici quand il meurt quelque personne d'une certaine aisance, l'usage est de faire dire un certain nombre de basses messes, une ou deux, quelquefois même trois par semaine, pendant un an ou deux. Ne pourrait-on pas si la misère continue ou augmente, proposer aux familles de destiner une partie de ces honoraires au soulagement des pauvres, leur disant

(66) Le saint éponyme *-ar Zant-* Miliau, en l'occurrence, se confond avec l'église, la fabrique, la paroisse, qu'il incarne.

(67) Arch. Evêché de Quimper. Dossier Guimiliau, mémoire en XVII paragraphes à l'adresse de Mgr Sergent.

(68) En 1905, les *Juloded* du Conseil de fabrique disputaient l'un des successeurs de Sévézen, Louis Keraudren, à propos de l'achat d'un drap mortuaire. Ce qui nous a amené à écrire au sujet du même Keraudren, qui eut le mérite d'entretenir le trésor architectural de Guimiliau: «Recteur dépensier à cet égard, on conçoit qu'il ait traité avec mépris les *Chuloded*, qui lui chicanaient quelques sous pour l'achat d'un drap mortuaire et vendaient peut-être leurs lits-clos» (art. cité, pp. 839-843).

que cette bonne œuvre serait aussi agréable à Dieu et aussi profitable à leurs parents décédés que des messes? (69).

*
**

En fait, mis à part le cas où recteur et patriciat se tiennent en respect, la paroisse de *Juloderie* ne peut qu'osciller entre deux systèmes. Ou bien le recteur a assez d'ascendant ou d'entregent pour dominer la caste paysanne, et le système paroissial et communal devient une théocratie oligarchique; ou bien les *Juloded* l'emportent sur le recteur, auquel cas le système aboutit à l'oligarchie théocratique. On peut supposer que Sévézen réussit à établir une dyarchie équilibrée. Tour de force en l'occurrence: le maire, tout puissant dans le conseil de fabrique, était notaire au surplus.

L'un des successeurs de Sévézen, incapable d'imposer son magistère, dut supporter la vindicte de la caste. Nommé au rectorat de Guimiliau en 1897, Louis Keraudren, Crozonnais d'origine et qui n'avait exercé le ministère qu'en Cornouaille, crut pouvoir régner en introduisant la division parmi les *Juloded* qui, assez habituellement, pillaient la fabrique — les recettes de celle-ci, au lieu d'être enfermées dans le coffre à trois clés du presbytère, se trouvaient déposées dans la propre maison du trésorier, ce qui pouvait l'induire en tentation (70). En fin de compte, il se mit à dos les autorités communales et paroissiales de Guimiliau et acheva son rectorat en 1912 dans une quasi-solitude morale. Il n'était pas facile à un recteur du Léon, surtout cornouaillais, de ne pas trébucher sur l'incertaine ligne de partage entre cléricisme de rite et anticléricalisme de sentiment.

En tout cas, on ne doutera pas de la haute considération dans laquelle la *Juloderie* tenait l'Eglise, en tant que principe d'ordre politique et force de cohésion sociale. On rappellera à ce sujet la fameuse prière «inégalitaire», en fait connue dans tout le Léon et peut-être ailleurs et qui, parodique ou non (71), exprime ou caricature le respect du *Julod* pour l'organisation providentielle de la société:

(69) Arch. Evêché de Quimper, Dossier Saint-Thégonnec, lettre du 29 mai 1817.

(70) Certains y succombèrent. En 1903, on refuse d'agrèger au conseil de fabrique le fils d'un «ancien trésorier qui avait volé de 4 à 5000 francs à la fabrique» (art. cité, p. 831).

(71) Louis Elégoet pense qu'elle fut effectivement récitée. A priori, nous la considérons comme trop belle pour être vraie. Elle mériterait qu'on enquêtât à son propos et qu'on en établît le texte authentique.

*Ha breman lavaromp eur bater hag eun ave
 Da c'houlenn ar c'hras
 D'ar paour da baouraad
 D'ar pinvidik da binvidikaad
 Ha da bep hini da chom en e stad (ou «en e renk»)*

c'est-à-dire:

*Et maintenant disons un pater et un ave
 Pour demander la grâce
 Pour le pauvre de s'appauvrir
 Pour le riche de s'enrichir
 Et pour chacun de demeurer en son état (ou «à son rang») (72)*

*
 **

Il semble que les relations se soient gravement détériorées, en tout cas dans certaines paroisses, entre clergé et *Juloded* à partir des dernières années du XIX^e siècle. Politique des clerics et intérêts du patriciat paysan divergeaient. On le pressent à l'occasion de certains comportements politiques dans la 2^e circonscription de Morlaix, qui comprenait les cantons de Saint-Pol-de-Léon, Taulé, Landivisiau (dont Guimiliau) et Plouzévédé. Albert de Mun (73), qui la représenta à la Chambre depuis 1894 jusqu'à sa mort (1914), y fut réélu sans concurrent en 1902, 1906 et 1910.

Louis Keraudren, recteur de Guimiliau depuis 1897, se trouva presque aussitôt en conflit avec les gens de la caste à propos d'une halte ferroviaire. Les *Juloded* n'en voulaient pas, pour des raisons qui nous échappent; Keraudren la voulait, parce qu'il n'était pas contre le progrès et qu'il entendait se faire valoir — et il l'obtint. On imagine qu'il n'eut pas le triomphe modeste. En septembre 1899 il écrivait:

Oui, mon cher ami, il y aura une halte à Guimiliau, malgré les Julots! Si Monsieur de Mun, que j'ai tant importuné, harcelé pour obtenir cette halte, connaissait les intentions égoïstes de

(72) Le texte manque de cohérence logique: chacun ne demeure pas à son rang et l'écart entre riche et pauvre s'élargit par l'appauvrissement de celui-ci et l'enrichissement de celui-là. A moins de risquer l'interprétation: «pour le pauvre d'accepter de supporter d'être perpétué dans son statut de pauvre, pour le riche d'être maintenu dans son statut de riche».

(73) Candidat «parachuté» par le clergé, comme le furent dans la 3^e circonscription de Brest Mgr Freppel, évêque d'Angers, Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut Catholique de Paris, et l'abbé démocrate Gayraud.

mes Julots! Mais je me garderai bien de les lui révéler (...)
(74).

On peut supposer que les *Juloded* s'impatientèrent du catholicisme social dont on leur rebattait les oreilles et qui contredisait leur philosophie de l'immobilisme social providentiel. Sans doute en eurent-ils également assez du noble comte qu'on leur avait imposé (75), qui, à défaut d'être bas-breton, n'était même pas breton, se faisait vieux et prenait ses consignes dans les presbytères. Aux élections d'avril 1914, ils lui opposèrent l'un des leurs (76). Ce fait qui rompait avec les situations de 1902, 1906 et 1910, fut salué avec une significative sympathie par le libre penseur Yves Le Febvre, secrétaire général de la *Pensée bretonne* — les *Julots* revenaient enfin à leurs grands ancêtres :

(Le concurrent du comte de Mun), M. Caill, vétérinaire et maire de Plouzévédé, n'était nullement un radical, comme on l'a dit, mais un républicain très modéré, se revendiquant de l'Alliance républicaine démocratique et faisant à la droite catholique toutes les concessions possibles. Il avait accepté notamment la R.P. scolaire. Sa plus grande audace fut d'écrire le mot de République sur ses affiches et d'accepter avec les voix vraiment républicaines de la circonscription le parrainage semi-officiel de l'administration.

Mais M. Caill représentait autre chose et c'est cette autre chose qui a fait tout l'intérêt de sa candidature. Il représentait les «julots», sorte d'aristocratie paysanne, toute spéciale au «Léon», très attachée jusqu'à ce jour à l'Eglise et dont le très clérical M. Soubigou est dans la 2^e circonscription de Brest l'un des hommes les plus représentatifs. En combattant M. de Mun les «julots» se sont attiré la colère des curés et des vicaires léonards. On prétend que les frais d'élection de M. Caill ont été couverts par une souscription de famille ou plutôt de clan organisée par les grands «julots». Dès lors, ils sont suspects.

Au surplus, en revenant à la République, la joloterie reviendrait à ses origines et à sa tradition. Les «julots» sont, en effet, les descendants d'anciens marchands des 17^e et 18^e siècles, enrichis par la vente des biens nationaux.

(74) Yves Le Gallo, art. cité, p. 823.

(75) Cf. André Siegfried, *Tableau politique de la France de l'Ouest*, p. 190: «En 1894, à la mort de M. de Kermenguy, royaliste, c'est le clergé local qui le choisit (A. de Mun), malgré la noblesse locale: au congrès de Plouvorn, le 5 janvier 1894, c'est le curé de Saint-Pol-de-Léon qui propose le nom de M. de Mun; 204 voix se prononcent en faveur de l'ancien député de Pontivy, mais 114 voix veulent lui opposer le Comte de Kerdrel, royaliste et grand propriétaire du pays. Point de doute, M. de Mun n'est pas le candidat des royalistes (...). C'est la même situation que nous connaissons déjà et qui se reproduira en 1897 dans la 3^e circonscription de Brest, entre l'abbé Gayraud et le Comte de Blois (...). Il s'agit là aussi d'une «circonscription ecclésiastique».

(76) Qu'ils avaient déjà présenté comme candidat en 1894. Cf. *Finistère, Dictionnaire biographique illustré*, p. 539: «(A. de Mun) fut élu le 21 janvier 1894, dans la 2^e circonscription de l'arrondissement de Morlaix, en remplacement de M. le vicomte de Kermenguy décédé, et obtint 8026 voix contre la candidature de M. Cail, candidat républicain, qui n'en réunit que 5750». Kerdrel avait renoncé à se présenter.

L'un de leurs ancêtres fut le conventionnel Quéinnec dont M. Caill est précisément l'arrière-petit-fils (78).

Le *Julod* le plus caractéristique du XIX^e siècle — au point d'être parfois caricatural — est sans doute François-Louis Soubigou, de Plounéventer (79), oncle du Soubigou ci-dessus évoqué (80). Elève du collège du Kreisker de la quatrième à la seconde, «propriétaire et entrepreneur de travaux publics», il fut député en 1848, sénateur de 1876 à 1894 et mourut à Mescloaouen en Plounéventer en 1902.

Son orgueil de *julod* s'aggravait de la superbe léonarde. D'époque immémoriale, le Léon, qui n'avait pas admis que le chef-lieu du département fût à Quimper au lieu de Landerneau (81), accablait la Cornouaille de son mépris. Soubigou, en un temps où les Bigoudens n'avaient pas encore enfourché le cheval d'orgueil, s'était donné pour tête de Turc au Conseil général le député Arnoult, président du Comice agricole de Pont-l'Abbé. Arnoult défendait la vache pie noire cornouaillaise, dont il aurait voulu faire la vache laitière et beurrière officielle de la Basse-Bretagne (82). Soubigou tenait pour la race froment du Léon, croisée avec les *Durham* (83). Arnoult demandait que le Concours agricole continuât d'avoir lieu à Quimper, Soubigou opinait pour Brest (84). On relèvera dans les Procès-verbaux des délibérations du Conseil général du Finistère, quelques apostrophes foudroyantes de François-Louis Soubigou, de Plounéventer :

(78) *La Pensée bretonne*, n° 17 du 15 mai 1914, p. 1, *Echos et nouvelles*.

(79) Nous suivons ici la note 14 de François Elégoet, *op. cit.*, pp. 216-218. Les Soubigou et alliés tinrent la mairie de Plounéventer de 1808 à 1920.

(80) Qui est sans doute Louis Soubigou, notaire à Lesneven, conseiller général et député.

(81) Le Léon demandait que le chef-lieu fût à Landerneau, en arguant du fait que l'administration départementale devait se trouver là où se rassemblaient activité et richesse. La Cornouaille, renchérisant sur sa pauvreté, demandait qu'on lui donnât une compensation à celle-ci. Cf. dans *Finistère*, ouvr. coll., 1977, notre art. *Origines administratives du Finistère*.

(82) Cf. Louis Ogès, *Géographie du département du Finistère* : « Dans la Cornouaille, la race la plus répandue est la *pie noire*, petite vache très rustique, peu exigeante et excellente pour la production du lait et du beurre ».

(83) Même ouvrage : « Les croisements Durham qui peuplent le Léon, ont pris assez d'homogénéité pour être considérés comme formant une race dite *race armoricaine*. Les sujets sont peu laitiers, mais donnent un fort rendement en viande ».

(84) Et aussi le maire de Brest Bellamy, *Procès-verbaux des délibérations du Conseil général*, 24 août 1883, p. 200 : « Est-il juste (...) que la partie la plus considérable de notre département, par son importance, par sa population, sa fortune et la plus éloignée, soit sacrifiée — par principe — à la partie moins importante qui, à trois reprises déjà, a profité d'un avantage que nous réclamons pour la première fois ? »

Soubigou :

Les vachês du Léon constituent une race particulière qui a sa valeur ; ce sont des vaches de dames, de véritables bijoux qui valent bien les pies-noires. Si cependant, vous pensez nous apprendre quelque chose, venez nous donner des exemples. Vous dites que vous n'avez pas de concours hippique ; mais c'est bien naturel, car si nous avons des chevaux, vous n'avez que des biques, permettez-moi de vous le dire (85).

Soubigou :

Vos animaux n'arrivent à avoir une certaine valeur qu'après avoir passé quelque temps dans le Nord, où ils trouvent une nourriture abondante au lieu de vos maigres bruyères (86).

Soubigou :

Je m'oppose à l'adoption de ces conclusions, il faut avoir pitié des pays pauvres, ou mieux, à culture restreinte. J'ai visité ce matin une ferme des environs de Quimper ; j'y ai vu un veau de deux ans guère plus grand qu'un veau Durham à deux mois. Cela, évidemment, mérite quelque commisération (...). Vos petites vaches donnent trois litres de lait en vingt-quatre heures ; cela est évidemment digne d'intérêt en vue de l'amélioration de la race (87).

On ne refusera pas à François-Louis Soubigou le mérite d'avoir eu à Paris l'orgueil d'être paysan breton : « Nommé (en 1876) par le parti légitimiste et clérical, il vint siéger à l'extrême droite, portant, comme il l'avait fait en 1848, le costume de paysan breton » (88).

*
**

Les faire-part de décès dans les familles de *juloderie* attestent que le réseau serré des parentés tenait prisonnière une bonne partie du Haut-Léon. Il paraît évident que l'omnipotence ou la prééminence *julodes* furent étouffantes : on peut imaginer telle paroisse à telle époque, où le maire et le recteur, le notaire ou le percepteur appartenaient à la caste, elle-même majoritaire au conseil municipal et au conseil de fabrique. La *juloderie*, au moins jusqu'à la guerre de 1914, constitua un groupe de pression d'influence déterminante, qui n'épargnait d'ailleurs pas le Bas-Léon.

(85) P.-V., 1883, 4 avril, p. 52. *Bique* est en italique dans le texte.

(86) P.-V. 1883, 24 août, p. 205.

(87) P.-V., 1884, 22 avril, p. 42. Réponse de Caurant : « La race pie-noire n'a pas besoin d'être défendue ; comme race laitière et beurrière, c'est la deuxième du monde ; la race de Jersey, seule, lui est supérieure (...) ».

(88) *Finistère, Dictionnaire biographique illustré*, pp. 649-650.

Si l'on cherchait une date symbolique significative de l'extinction de la caste en tant que puissance politique, sans doute pourrait-on la trouver dans le 28 août 1978, où furent célébrées les obsèques d'André Colin (89), député, sénateur, président du conseil général du Finistère de 1964 à sa mort et personnalité considérable dans le département, et notamment dans le Léon. On ne saurait s'en étonner : il était le petit-fils de Jean-Pierre Soubigou, maire de Plouneventer par droit familial et frère de François-Louis (90).

*

**

On ne manquera pas, au terme de cette étude, de porter un jugement sur les *Juloded*. Jugement approximatif, attendu que, tout compte fait, on n'en sait pas grand'chose, et dès lors appelé à révision à mesure que les recherches, bien tardives, se multiplieront à leur propos.

On insistera au préalable sur l'incertitude de la terminologie et sur l'importance de la coupure révolutionnaire. Sous l'Ancien Régime, coexistent avec la noblesse, dans certaines paroisses du Léon, des paysans marchands de toiles ou tanneurs, dont on n'est pas sûr qu'ils portaient l'appellation de *juloded* et qu'ils correspondaient à l'image mentale et sociale que nous nous faisons de ceux-ci. Après la Révolution, ces mêmes paysans et leurs descendants, occupant la place laissée vide par l'aristocratie nobiliaire, se constituent en aristocratie paroissiale : ce sont les *Juloded*. Sans doute est-on fondé à distinguer dès lors entre *pré-Juloded* et *Juloded*.

Dans le domaine des choses de l'esprit, si les *pré-Juloded* se distinguèrent par le mécénat religieux, dont on trouve l'accomplissement dans les enclos paroissiaux — et spécialement celui de Saint-Thégonnec — il ne semble pas, au contraire, qu'ils aient laissé la marque d'une empreinte spécifique dans les choses de l'activité laïque. A plus forte raison pour les *Juloded* des XIX^e et XX^e siècles, étrangers au raffinement de la vie domestique et aux préoccupations intellectuelles.

En matière économique, on doit leur accorder des innovations agronomiques, des triomphes dans l'élevage du cheval et des tentatives, peu concluantes, pour régénérer la fabrique des toiles. Mais leurs capitaux — ils furent d'ailleurs moins riches qu'on ne l'a dit — demeurèrent en grande partie stériles. On peut en avancer les raisons suivantes :

(89) C'est à l'instigation d'André Colin, qui nous honorait de son amitié, que fut publié, sous notre direction en 1972, le premier ouvrage collectif qui portait le nom de Finistère.

(90) Cf. Louis Elégoet, *op. cit.*, p. 218.

1) Le rigorisme du clergé léonard qui demeure hostile ou réticent à l'égard du prêt à intérêt jusqu'aux années 1840 (91), si bien que la Caisse d'Épargne de Brest connaîtra des débuts difficiles.

2) L'emprise de la cellule paroissiale, à l'horizon clos. Il est significatif que la *juloderie* corresponde à la partie la plus terrienne du Léon (92). *Pré-Juloded* et *Juloded* semblent avoir ignoré les villes portuaires, la mer, le grand commerce maritime qu'ils laissèrent aux allogènes.

3) D'une manière générale, la *Juloderie*, dont le domaine d'élection est le plat pays ou le gros bourg rural (Landivisiau) ou bien la ville solidaire de la campagne (Landerneau) demeure foncièrement basse-bretonne et paysanne, c'est-à-dire réfractaire à l'enclave étrangère, française ou francisante, qu'est la ville, elle-même en discordance avec son arrière-pays. On ne décèle aucune présence *julode* à Brest. En alla-t-il différemment à Morlaix ? (93) Incapable de susciter une bourgeoisie d'affaires ou de négoce, cette caste paroissiale participe d'une certaine impuissance des Bas-Bretons à créer et à innover, caractéristique du XIX^e siècle, jusqu'à 1914, voire du XVIII^e siècle.

Participant aussi d'une civilisation plus orale qu'écrite, la *Juloderie* semble n'avoir ni postérité ni mémoire ni archives — mis à part les nomenclatures généalogiques, qui, en général, ne remontent pas très loin. A cet égard et à bien d'autres, on fera une significative comparaison entre telle famille *bretonne* de *juloderie* et, par exemple, la tribu familiale *française* de Keremma, issue du phalanstérien Louis Rousseau.

Yves LE GALLO.

(91) Journal de Brest, *L'Armoricain*, 3 mars 1835, p. 1 : « Nous faisons des vœux pour que (les recteurs) reviennent enfin des idées aussi fausses que funestes qu'ils entretiennent sur le prêt à intérêt; ces idées sont une des plaies de la Bretagne ». Le paysan bas-breton thésaurisait.

(92) Les carrières militaires de *Juloded* que nous connaissons ne sont jamais de la marine.

(93) En 1752, Mignot de Montigny observe que Landerneau « fait un assez gros commerce de toileries », ajoutant : « On tient toutes les semaines à Landerneau un marché considérable de lin et de fil ». Or, il ne paraît pas que les *pré-juloded* aient figuré dans le patriciat mercantile de la ville. Les trois grandes familles en étaient les Mazurié, les Duthoya et les Legris-Duval. Les Duthoya venaient du Bordelais. Mazurié, le plus riche commerçant landernéen en 1752, dont Mignot de Montigny évalue la fortune à 500.000 livres, était originaire de Tinchebray. L'inventaire après décès (1780-1781) de Jacques Mazurié, receveur des fouages et conseiller du roi, révèle un remarquable cabinet de physique et une belle bibliothèque (André Lévy, *La bourgeoisie et les classes populaires landernéennes à la veille de la Révolution*, DES, Fac. des Lettres de Brest). Les Bretons étaient des courtiers subalternes à l'égard des Français, qui pratiquaient le grand négoce d'exportation.

(94) Jean Touchard, *Aux origines du catholicisme social, Louis Rousseau, (1787-1856)*, 1968.

F. de Dartin, *La vie et les travaux de Armand Rousseau, Gouverneur général de l'Indochine, Inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, Sénateur du Finistère*, 1902.

Armand Rousseau, *Souvenirs de famille. Louis Rousseau, Emma Michau*, 1973.

Annexe

Le lundi 4 mai 1968, nous avons eu l'occasion d'être reçu, avec Yves Miossec, qui nous accompagnait et nous introduisait, par François-Marie Joncour, alors âgé d'environ 75 ans, *Julod* de la Haye en Guiclan (d'ailleurs originaire de Pleyber-Christ), sa femme et sa fille célibataire. Je transcris ici les notes prises le soir même :

Maison de 1876. Un étage, multiples fenêtres serrées. Petit jardin avec un énorme cyprès taillé. Bâtiments de ferme autour, en ordre compact.

La pièce. Meubles massifs anciens mais sans caractère breton traditionnel. Un piano : maison Bonnel, Rennes. Portraits et photos, particulièrement un portrait peint, de grande taille, au-dessus du piano, signé Arnould 1882, excellent du point de vue ethnographique, représentant une aïeule au visage triste, avec coiffe caractérisée par deux ailes en forme de très grandes boucles. Serait l'œuvre d'un peintre itinérant, qui serait resté sur place pendant un mois pour achever son tableau. Deux photos de femmes des générations suivantes en coiffe. Par ailleurs, deux photos d'hommes avec le plastron blanc.

Des questions que nous posons à l'homme et à sa femme, qui portent le costume, il ressort que :

— *Les familles de Julots étaient à Guiclan : Bléas, Nicolas, Laurent, Breton, Guillou, Le Bras, Quéinnec, Fagot, Joncour (lui-même est originaire de Pleyber-Christ).*

— *Les paroisses à Julots étaient : Saint-Thégonnec, Guimiliau, Landivisiau, Guiclan.*

— *Les Julots les plus typiques à Guiclan étaient les Quéinnec, Breton, Guillou.*

— *On disait : Chuloded, eur Julod, comme chadenn, eur jadenn.*

— *La fortune essentielle était la terre. Il y avait des Julots qui occupaient jusqu'à 22 domestiques. Le maire de Guiclan était presque toujours un Julot. Ils ne travaillaient pas de leurs mains. C'était des gens à loisir (conseil municipal et conseil de fabrique). On distinguait le Julot à son vêtement. Il y avait deux sortes de tissu pour se vêtir : le Julot portait un vêtement de drap, dibouloud ; les autres un vêtement de toile à pouloud. Ils se distinguaient aussi par son chapeau, mais la précision ne nous a pas été donnée : qualité du tissu, boucle, ruban ?*

— Les Quéinnec étaient radicaux. Les Julots allaient à l'église en tilbury. Les fils faisaient leurs études à Saint-Pol jusqu'à la quatrième, pas au-delà; les filles aux Ursulines de Saint-Pol ou de Morlaix, à l'Immaculée Conception de Brest, au Calvaire de Landerneau. Dans une famille julote on pratiquait quotidiennement le breton. Les Julots se mariaient toujours entre eux. Les grands-mères de nos hôtes étaient cousines germaines. L'homme commandait mais la femme était loin d'être dépourvue d'autorité. La coiffe s'appelle tantaman, va zantaman. Il semble bien qu'on ne dansait pas à Guiclan; pour trouver la pratique de la danse, il fallait aller à Taulé.

Extrême cordialité et urbanité de l'accueil.